

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 5 de l'ordre du jour

CX/RVDF 26/28/5 Rev

Février 2026

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-huitième session

23-27 mars 2026

#### QUESTIONS D'INTÉRÊT ÉMANANT DE L'OMSA, Y COMPRIS LE VICH

(préparées par l'OMSA)

#### Introduction

1. En tant qu'organisation observatrice, l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) collabore depuis longtemps avec la Commission du Codex Alimentarius (CCA) et contribue régulièrement à ses réunions.
2. L'OMSA traite les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments au travers de ses activités normatives et travaille en étroite coopération avec la CCA, ses organes subsidiaires, ainsi que d'autres organismes internationaux, afin de promouvoir des échanges sûrs dans le commerce international d'animaux et de produits d'origine animale. La résistance aux antimicrobiens (RAM) présente un grand intérêt pour l'OMSA et ses 183 membres. L'OMSA fait également partie de la collaboration quadripartite (Organisation mondiale de la Santé [OMS], Organisation mondiale de la santé animale [OMSA], Organisation pour l'alimentation et l'agriculture [FAO] et Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE]).
3. Le Septième Plan stratégique (7SP) de l'OMSA<sup>1</sup> (2021-2025) a été prolongé d'un an. Par conséquent, les années 2025 et 2026 représentent les deux dernières années de sa mise en œuvre, pendant lesquelles cinq objectifs stratégiques sont visés:
  - expertise scientifique de l'OMSA, par le biais du renforcement de l'excellence scientifique de l'Organisation, de l'amélioration de la collaboration, et de l'élargissement de l'approche de la santé animale et de ses systèmes par l'Organisation;
  - gouvernance des données, par le biais de l'optimisation des cadres de gestion des données, en parallèle de l'amélioration de l'accessibilité et de la visibilité des données à l'usage des parties prenantes;
  - réponse aux besoins des membres, par le biais du suivi de la mise en œuvre des normes dans le but de garantir la transparence, et de l'amélioration des renseignements fournis par les données du Processus PVS (Performance des Services vétérinaires);
  - collaboration avec les partenaires, par le biais d'un renforcement de la voix de l'OMSA dans le dialogue politique mondial et du ciblage des collaborations selon leur impact;
  - efficacité et agilité, par le biais de la modernisation de l'OMSA au moyen d'outils et de processus robustes.
4. Le Huitième Plan stratégique est en cours d'élaboration. Il sera présenté pour adoption à l'occasion de la prochaine Session générale de l'OMSA en mai 2026.
5. Le Service Antibiorésistance et produits vétérinaires de l'OMSA contribue activement à la mise en œuvre du Septième Plan stratégique de l'OMSA: il est tenu de fournir des orientations visant à améliorer la qualité des produits vétérinaires, ce qui comprend la coordination des actions encourageant un usage responsable et prudent des antimicrobiens.

#### Résistance aux antimicrobiens (RAM)

##### Normes et directives sur la RAM

6. La mission première de l'OMSA consiste à rédiger des normes publiées dans des *Codes* et des *Manuels* couvrant les animaux terrestres et aquatiques afin de protéger et promouvoir la santé et le bien-être des animaux. L'élaboration de ces normes nécessite un examen régulier et une adoption formelle lors de la Session générale annuelle par l'Assemblée mondiale, qui se compose de délégués désignés par les gouvernements des 183 membres de l'OMSA.

<sup>1</sup> [https://web.oie.int/download/SG/2021/F\\_88SG\\_14.pdf](https://web.oie.int/download/SG/2021/F_88SG_14.pdf)

7. L'OMSA a élaboré des normes et des directives visant à encourager un usage responsable et prudent des agents antimicrobiens chez les animaux, et un suivi de la RAM et de l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux terrestres et aquatiques. Le processus normatif permet, le cas échéant, la mise à jour des normes afin de tenir compte des nouvelles constatations disponibles et des observations pertinentes des membres concernant leur fondement scientifique et leur mise en œuvre. Ces travaux bénéficient du soutien du Groupe de travail de l'OMSA sur la résistance aux antimicrobiens (GT RAM)<sup>2</sup> et de leurs centres de collaboration, notamment au travers de la mise à jour des chapitres dédiés à la RAM dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*<sup>3</sup> et le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*<sup>4</sup> de l'OMSA.
8. La révision des chapitres dédiés à la résistance aux antimicrobiens dans le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* et le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* s'est poursuivie en 2025 dans le cadre du GT RAM et du groupe *ad hoc* concerné, en charge de l'aquaculture.
9. La révision des chapitres dédiés à la résistance aux antimicrobiens dans le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* et le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* s'est poursuivie en 2025 dans le cadre du GT RAM et des groupes *ad hoc* concernés, en charge de l'aquaculture.
10. Deux chapitres pertinents sont en cours de révision, compte tenu de la mise à jour du chapitre 6.10 *Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire* du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*: le chapitre 6.2 *Principes d'usage prudent et responsable des agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques* du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, et le chapitre 6.8 *Harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de la résistance aux agents antimicrobiens* du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. Ces révisions visent à garantir que les normes et les lignes directrices fournies par l'OMSA continuent de «promouvoir l'usage responsable et prudent des antimicrobiens».
11. En janvier 2025, le GT RAM a mis à jour la Liste des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire<sup>5</sup> en s'appuyant également sur les orientations du Codex. Cette mise à jour incluait des jalons importants, tels que: la création d'un module RAM comprenant la liste de l'OMSA et des documents de référence technique portant sur des espèces spécifiques, avec notamment une préface explicative et une meilleure visibilité sur le site web de l'OMSA<sup>6</sup>. Le GT RAM a aussi révisé la Liste des médicaments vétérinaires essentiels<sup>7</sup> pour les animaux producteurs d'aliments que Brooke (Action for working horses and donkeys) et la World Veterinary Association (WVA) ont élaborée.

### Coopérations internationales

#### RAM et Assemblée générale des Nations Unies

12. Après l'adoption de la Déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens (Assemblée générale des Nations Unies)<sup>8</sup>, l'OMSA a publié un mémo résumant les principaux aspects que les services vétérinaires doivent prendre en compte et mettre en œuvre. Ces différents aspects montrent bien l'importance du rôle des services vétérinaires dans la réalisation de quatre engagements<sup>9</sup> en faveur de la santé animale d'ici à 2030:
  - Réduction des quantités d'antimicrobiens
  - Usage responsable et prudent des antimicrobiens
  - Priorité à la prévention, notamment avec des stratégies de vaccination animale
  - Investissements pour garantir l'accès aux services vétérinaires essentiels
13. Dans l'optique de réduire et d'aider à réduire les quantités d'antimicrobiens, l'OMSA continue à déployer des mesures et des ressources afin de maintenir ou d'augmenter le nombre de rapports soumis sur la plateforme ANIMUSE<sup>10</sup> (base de données mondiale interactive et automatisée sur l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux), car cette dernière fournit une méthodologie normalisée et validée qui permet de suivre avec précision l'utilisation des

<sup>2</sup> <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/normes/processus-detablissement-des-normes/groupes-de-travail/groupe-de-travail-sur-lantibioreistance/>

<sup>3</sup> <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-terrestre/>

<sup>4</sup> <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-aquatique/>

<sup>5</sup> <https://www.woah.org/fr/document/list-of-antimicrobial-agents-of-veterinary-importance/>

<sup>6</sup> <https://www.woah.org/fr/document/list-of-antimicrobial-agents-of-veterinary-importance/>

<sup>7</sup> <https://worldvet.org/evml/>

<sup>8</sup> <https://docs.un.org/fr/A/RES/79/2>

<sup>9</sup> <https://www.woah.org/app/uploads/2025/02/declaration-politique-2024-lonu-ram-point-cle-sv.pdf>

<sup>10</sup> <https://amu.woah.org/amu-system-portal/home>

antimicrobiens chez les animaux.

14. Les données publiées dans le neuvième rapport (mai 2025)<sup>11</sup> montrent des tendances stables, sans aucune réduction supplémentaire de l'utilisation. À la fin de l'année 2025, 54 membres avaient partagé publiquement leurs données, et le nombre de membres apportant des données quantitatives de suivi avait continué à augmenter, dépassant les 60 pour cent. Pour faciliter la soumission des données et des rapports, l'OMSA a assuré une formation ciblée sur la préparation des rapports de plans d'action nationaux auprès de certains membres, en insistant notamment sur l'amélioration de la transparence ainsi que la transition de rapports de données à la prise de décisions politiques fondées sur des données probantes.
15. Par ailleurs, un autre rapport a présenté les résultats de l'impact économique de la RAM chez les animaux producteurs d'aliments, dans le cadre de la série EcoAMR<sup>12</sup>.
16. Afin d'assurer l'adoption de l'engagement à accorder la priorité à la prévention, et notamment les stratégies de vaccination animale, l'OMSA a établi un groupe *ad hoc* pluridisciplinaire, en charge de la sélection des maladies pour lesquelles la production de vaccins pourrait réduire l'usage d'agents antimicrobiens chez les animaux. La première réunion de lancement s'est déroulée en janvier 2026. L'objectif final du groupe consistait à élaborer un plan d'action sur cinq ans, décrivant des activités supplémentaires aux niveaux mondial et régional, en synergie avec la mise en œuvre de la Résolution n° 29 de la 92<sup>e</sup> Session générale<sup>13</sup>.
17. Cela garantira que les membres de l'OMSA et les partenaires concernés focaliseront leurs ressources sur les vaccins les plus susceptibles de faire baisser l'utilisation mondiale des antimicrobiens dans les secteurs d'élevage à forte croissance, tout en offrant une feuille de route concrète pour transformer les priorités scientifiques en véritables résultats quantifiables sur les lieux d'exploitation et sur le marché.
18. Ces décisions ont été prises pendant la 92<sup>e</sup> Session générale, car elles se rapportent au thème abordé dans le cadre du Forum sur la santé animale<sup>14</sup>, ainsi qu'au point technique n° 1 de la 34<sup>e</sup> conférence de la Commission régionale pour l'Asie et le Pacifique.
19. Dans le but de garantir que les investissements réalisés dans le système de santé animale «favorisent un accès équitable aux services vétérinaires essentiels, et améliorent la santé animale ainsi que les pratiques de gestion appropriées pour prévenir les infections», l'OMSA a mis en place plusieurs mesures en vue de faciliter les relations entre nos membres et les banques de développement mondiales et régionales, et d'étendre la base de donateurs du Fonds fiduciaire multipartenaire contre la résistance aux antimicrobiens, au sein duquel l'OMSA a endossé le rôle de Présidente du Comité de pilotage pour cette année.

#### Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens

20. L'OMSA a poursuivi son étroite collaboration avec les organisations membres de la Quadripartite (FAO, OMS, OMSA et PNUE), en consultation avec les États membres, afin d'«actualiser le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens d'ici à 2026 [...] afin d'assurer, dans le cadre de l'approche "Une seule santé", une action multisectorielle solide et inclusive qui soit adaptée aux réalités actuelles de sorte qu'elle ait un plus grand impact sur la résistance aux antimicrobiens, et demander à l'Alliance quadripartite de rendre compte tous les deux ans des progrès accomplis s'agissant du respect des engagements pris à titre individuel ou collectif», conformément à l'engagement présenté dans la Déclaration des Nations Unies susmentionnée, au paragraphe n° 25.
21. L'avant-projet de révision<sup>15</sup> du document intitulé *Global Action Plan on Antimicrobial Resistance, Accelerating the Global Response (2026-2035)* a été publié sur le site web du secrétariat conjoint de l'Alliance quadripartite chargé de la résistance aux antimicrobiens. La version finale sera soumise aux organes directeurs respectifs pour examen et une probable adoption lors des assemblées générales à venir.
22. L'OMSA, en coordination avec les partenaires quadripartites, s'est également engagée auprès du Comité d'organisation multisectorielle en charge de la préparation de la cinquième réunion ministérielle de haut niveau sur la RAM<sup>16</sup>, prévue au mois de juin 2026.
23. La troisième conférence mondiale de l'OMSA sur la RAM devrait se dérouler en 2027 et suivre un programme axé sur les résultats. Ce programme s'appuiera sur les avancées réalisées depuis les deux premières conférences mondiales

<sup>11</sup> <https://www.woah.org/fr/document/ninth-annual-report-antimicrobial-agents-intended-for-use-in-animals/>

<sup>12</sup> <https://www.woah.org/fr/les-superbacteries-pourraient-compromettre-la-securite-alimentaire-de-plus-de-deux-milliards-de-personnes-et-augmenter-les-couts-annuels-des-soins-de-sante-de-159-milliards-de-dollars-dici-a/>.

<sup>13</sup> <https://www.woah.org/fr/evenement/92eme-session-generale-de-lassemblee-mondiale-des-delegues/>

<sup>14</sup> <https://www.woah.org/fr/evenement/92eme-session-generale-de-lassemblee-mondiale-des-delegues/>

<sup>15</sup> [https://www.qjsamr.org/docs/librariesprovider25/mspp-page/zero-draft-updated-gap-amr.pdf?sfvrsn=702e3876\\_3](https://www.qjsamr.org/docs/librariesprovider25/mspp-page/zero-draft-updated-gap-amr.pdf?sfvrsn=702e3876_3)

<sup>16</sup> <https://www.5thhighlevelministerialng.com/>

(2013<sup>17</sup> et 2018<sup>18</sup>).

24. L'OMSA a poursuivi ses actions afin d'accroître la sensibilisation à la RAM et d'améliorer la compréhension en en la matière Pour en savoir plus, veuillez vous rendre sur notre portail web mondial dédié à la RAM<sup>19</sup>.

#### **Renforcement des capacités sur les produits vétérinaires**

25. Les activités de renforcement des capacités constituent des éléments clés pour la santé animale et publique, y compris la bonne gouvernance des services et produits vétérinaires nationaux.

#### Points focaux nationaux

26. L'OMSA encourage tous les membres à désigner des points focaux nationaux, sous l'autorité du Délégué de l'OMSA, pour huit questions stratégiques, dont les médicaments vétérinaires.

27. En amont des prochains cycles de formation (2023-2026), l'approche de l'OMSA vis-à-vis de la formation des points focaux nationaux a été révisée et refondue afin de mieux cibler les besoins spécifiques et divergents des cinq régions de l'OMSA. Les points focaux nationaux pour les produits vétérinaires restent le principal public cible. L'approche révisée visait à jeter des bases solides pour la préparation de ressources de formation générales et personnalisées, ainsi que la mise à disposition d'une plateforme dynamique en vue de permettre un dialogue, des mises à jour et des échanges d'expériences et de connaissances par le biais de séminaires en présentiel et en ligne, d'ateliers et de possibilités d'apprentissage en ligne.

28. Les mesures ayant pour but de soutenir la bonne gouvernance et le renforcement des capacités ont continué en 2025: plus de 300 personnes ont été formées à travers le monde sur des sujets spécifiques tels que l'utilisation des antimicrobiens, la résistance aux antimicrobiens et les animaux aquatiques, la surveillance et la création de rapports concernant les médicaments vétérinaires non conformes et falsifiés, ou encore la qualité, la gestion et l'utilisation de produits vétérinaires autres que les antimicrobiens (par exemple, médicaments antiparasitaires, vaccins, etc.). L'OMSA a poursuivi sa transition vers l'élaboration de programmes axés sur les résultats en définissant des objectifs quantitatifs à atteindre dans un temps donné, au travers d'un déploiement progressif dans l'ensemble des régions.

#### Programme de l'OMSA sur les produits vétérinaires non conformes et falsifiés

29. Sur la base des recommandations et des besoins exprimés par les points focaux pour les produits vétérinaires lors des différents séminaires de formation destinés aux points focaux, l'OMSA a identifié d'importantes lacunes dans les capacités de nombreux membres de l'OMSA à gérer la qualité des produits vétérinaires lors de la phase d'autorisation post-commercialisation, dont certaines limites en matière de prévention, de détection et de lutte contre la présence de produits vétérinaires non conformes ou falsifiés.

30. Ce programme a pour but d'aider les membres à prévenir, détecter et lutter contre les produits vétérinaires non conformes et falsifiés (PVNCF) en adoptant une approche intersectorielle et transfrontalière. Il porte sur cinq domaines de travail, dont l'élaboration d'un système pilote de suivi et de surveillance des produits vétérinaires non conformes et falsifiés (VSAFE-pilot).

31. Les retours d'information formulés par les membres et l'OMS dans le cadre du système VSAFE-pilot ont été cruciaux dans le développement du système de suivi et de notification des produits vétérinaires dangereux (TRUVET), qui devrait être lancé en 2026 par suite de la Résolution 29 de la 92<sup>e</sup> Session générale de l'Assemblée mondiale<sup>20</sup>.

32. Le système TRUVET s'appuiera sur les résultats de VSAFE-pilot, au travers de nouvelles fonctionnalités et de l'exhortation à une plus grande inclusivité et une collaboration accrue avec des acteurs clés. Son objectif ultime consiste à renforcer les chaînes d'approvisionnement vétérinaires ainsi que les réponses face aux PVNCF, protéger la santé animale, soutenir des stratégies efficaces de maîtrise des maladies, et préserver la confiance du grand public à l'égard des produits vétérinaires.

#### **OMSA et activités du VICH**

33. L'OMSA continue d'assister ses 183 membres dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une législation efficace, en vue de garantir la qualité, la sécurité sanitaire et l'efficacité des médicaments vétérinaires, en particulier les agents antimicrobiens. Le VICH (Coopération internationale pour l'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires) est un programme trilatéral (États-Unis d'Amérique/Japon/Union européenne) visant à harmoniser les exigences techniques pour l'enregistrement des produits vétérinaires. En sa qualité de membre associé du VICH, l'OMSA apporte un soutien et encourage ses membres à tenir compte des lignes directrices

<sup>17</sup> [https://www.woah.org/eng/A\\_AMR2013/Recommendations\\_AMR\\_2013.pdf](https://www.woah.org/eng/A_AMR2013/Recommendations_AMR_2013.pdf)

<sup>18</sup> <https://www.woah.org/app/uploads/2021/03/f-2nd-oie-global-conf--recommendations.pdf>

<sup>19</sup> <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/initiatives-mondiales/resistance-aux-antimicrobiens/>

<sup>20</sup> <https://www.woah.org/app/uploads/2025/07/92gs-2025-final-report-fr-0925.pdf>

du VICH dans les procédures d'autorisation des médicaments vétérinaires.

34. L'OMSA estime que l'harmonisation internationale des exigences techniques liées à l'autorisation de médicaments vétérinaires avant et après leur commercialisation est nécessaire pour la santé animale, la santé publique, la protection de l'environnement et la promotion du commerce international, et que le VICH est l'un des outils requis pour atteindre ces objectifs.
35. Afin de faciliter ce processus, l'OMSA s'est engagée à soutenir l'établissement du Forum élargi du VICH dans les pays et les régions non membres du VICH. L'objectif consiste à poser les bases d'une harmonisation internationale plus large des exigences techniques permettant l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché (également appelée «enregistrement») pour un médicament vétérinaire.
36. Le Forum élargi du VICH se réunit régulièrement en parallèle des réunions du Comité directeur du VICH. Les dernières réunions sont indiquées ci-après:
- 17<sup>e</sup> Forum élargi du VICH (11-12 novembre 2024) et 43<sup>e</sup> réunion du Comité directeur du VICH (10-15 novembre 2024), en parallèle de la 7<sup>e</sup> conférence publique qui s'est tenue à Amsterdam (Royaume des Pays-Bas);
  - 18<sup>e</sup> réunion du Forum élargi du VICH (11-12 novembre 2025) et 44<sup>e</sup> réunion du Comité directeur du VICH (13-16 novembre 2025), qui se sont déroulées à Indianapolis (États-Unis d'Amérique).
37. Pendant la 43<sup>e</sup> réunion du Comité directeur du VICH, le Comité a accueilli les premières délégations du Forum élargi en visite, la République du Botswana, la République de Corée et le Royaume d'Arabie saoudite, en leur qualité d'observateurs du Comité directeur.
38. Les principales activités suivantes ont été menées à bien lors de la 43<sup>e</sup> réunion du Comité directeur du VICH, présidée par l'Agence européenne des médicaments:
- adoption et reconnaissance de l'achèvement de la révision de neuf lignes directrices sur les anthelminthiques<sup>21</sup> par le groupe d'experts sur les anthelminthiques;
  - reconnaissance des avancées considérables réalisées par plusieurs groupes d'experts (qualité, sécurité sanitaire des produits pharmaceutiques, produits biologiques et pharmacovigilance);
  - adoption d'un document de réflexion en vue de l'élaboration d'une ligne directrice du VICH pour l'établissement d'un Cadre mondial des dossiers réglementaires; élaboration d'un avant-projet de document de réflexion en vue de la révision du document VICH GL27<sup>22</sup> (résistance aux antimicrobiens), qui faisait partie de la stratégie VICH pour la Phase 5 (2021-2025)
39. La 17<sup>e</sup> réunion du Forum élargi a permis d'aborder les principaux points suivants:
- rapport rédigé par le Comité directeur et l'OMSA sur les activités liées aux médicaments vétérinaires depuis la dernière réunion du Forum élargi du VICH, et retours d'information issus de la réunion préliminaire;
  - procédure réglementaire de la République de l'Inde pour la fabrication, l'importation et l'approbation de nouveaux médicaments;
  - présentations et discussions de groupe sur l'approche réglementaire des besoins non satisfaits dans l'Union européenne, aux États-Unis d'Amérique (FDA), au Japon, au Canada et en Australie, accompagnées d'une vision mondiale de l'industrie;
  - propositions des membres du Forum élargi du VICH concernant les sujets de discussion prévus pour la 18<sup>e</sup> réunion du Forum élargi du VICH.
40. Un événement public s'est tenu en parallèle de la 43<sup>e</sup> réunion du Comité directeur du VICH et de la 17<sup>e</sup> réunion du Forum élargi du VICH. Plus de 179 représentants des agences de réglementation et de l'industrie se sont rencontrés à Amsterdam les 13 et 14 novembre, à l'occasion de la 7<sup>e</sup> conférence publique du VICH au sein de l'Agence européenne des médicaments.
41. Le thème choisi pour cet événement, *Nouvelle ère pour le VICH*, a permis de réunir de nombreux responsables qui ont donc pu aborder des enjeux critiques et élaborer des stratégies visant à optimiser l'accès international aux médicaments vétérinaires.

<sup>21</sup> <https://vichsec.org/fr/lignes-directrices/>

<sup>22</sup> [https://vichsec.org/wp-content/uploads/2024/10/GL27\\_st7f.pdf](https://vichsec.org/wp-content/uploads/2024/10/GL27_st7f.pdf)

42. La conférence a souligné l'engagement du VICH vis-à-vis de l'harmonisation des exigences techniques, favorisant ainsi la disponibilité de médicaments vétérinaires efficaces et sûrs à l'échelle mondiale. Les principaux sujets traités incluaient les problématiques rencontrées et l'élaboration de stratégies favorisant la disponibilité de médicaments vétérinaires efficaces et sûrs à l'échelle mondiale par le biais d'une convergence réglementaire, d'une coopération internationale et d'un processus d'enregistrement efficace. Les documents relatifs à la conférence ont été publiés à l'adresse suivante: <https://vichsec.org/library/conference-documents/>
43. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité directeur du VICH a abouti aux réalisations suivantes, sous la présidence de la FDA (Food and Drug Administration) américaine:
- adoption de la révision du document VICH GL34 – Produits biologiques (*Test pour la détection de la contamination par des mycoplasmes*<sup>23</sup>) en vue d'une mise en œuvre d'ici au 1<sup>er</sup> avril 2026;
  - adoption du document de réflexion en vue de la révision du document VICH GL47 – Métabolisme et cinétique des résidus (Études pour évaluer le métabolisme et la cinétique des résidus des médicaments vétérinaires chez les animaux: études comparatives du métabolisme chez les animaux de laboratoire);
  - adoption des priorités du VICH pour les cinq prochaines années<sup>24</sup> (2026-2030);
  - adoption de la révision du mandat du Forum élargi du VICH<sup>25</sup>.
44. Une ligne directrice a été proposée à la consultation publique:
- VICH GL62 – Produits biologiques (Target Animal Safety Evaluation for Veterinary Monoclonal Antibody Products)<sup>26</sup>, jusqu'au 15 février 2026.
45. En outre, le Comité directeur a examiné les avancées de neuf groupes d'experts en charge de la qualité, des produits biologiques, de la pharmacovigilance, de la sécurité sanitaire, du métabolisme et de la cinétique des résidus, des produits en association, de la bioéquivalence, des prémélanges médicamenteux, et du Cadre mondial des dossiers réglementaires.
46. Les versions révisées des documents GL22 (Études pour évaluer la sécurité des résidus des médicaments vétérinaires dans l'alimentation humaine: tests de reproduction<sup>27</sup>) et GL23 (Études pour évaluer la sécurité des résidus des médicaments vétérinaires dans les aliments humains: tests de génotoxicité<sup>28</sup>) ont été publiées en vue d'une mise en œuvre d'ici au mois d'août 2026.
47. Les membres du Forum élargi se sont rencontrés à l'occasion d'une réunion organisée en amont de la 18<sup>e</sup> réunion du Forum élargi du VICH afin d'échanger leurs points de vue respectifs sur les avantages et les enjeux liés à la mise en œuvre de lignes directrices du VICH, et de créer un réseau du Forum élargi du VICH géré par l'OMSA, avec le soutien des représentants des centres de collaboration des médicaments vétérinaires (ANSES<sup>29</sup>, FDA<sup>30</sup> NVAL-JMAFF<sup>31</sup>). En outre, des retours d'information ont été soumis par la présidence du Groupe de travail de l'OMSA sur la faune sauvage, à propos de la disponibilité des médicaments vétérinaires destinés aux animaux sauvages, et l'étude d'une collaboration accrue dans le cadre de l'approche «Une seule santé».
48. La 18<sup>e</sup> réunion du Forum élargi du VICH a permis d'aborder les principaux points suivants de l'ordre du jour:
- bilan de la réunion préliminaire et rapport annuel du Secrétariat du VICH et de l'OMSA destiné aux membres du Forum élargi;
  - session de formation sur la bioéquivalence et les biowaivers, dirigée par la présidence du groupe d'experts du VICH sur la bioéquivalence;
  - vision réglementaire des représentants des États-Unis d'Amérique, du Japon et de l'Union européenne concernant l'enregistrement des produits biologiques et immunologiques;
  - propositions des membres du Forum élargi du VICH concernant les sujets de discussion prévus pour la 19<sup>e</sup> réunion du Forum élargi du VICH.

23 <https://vichsec.org/wp-content/uploads/2026/01/GL34-R1-st7.pdf>

24 <https://vichsec.org/wp-content/uploads/2025/11/24084-Final.pdf>

25 <https://www.woah.org/app/uploads/2021/07/2026-vich-tor.pdf>

26 <https://vichsec.org/wp-content/uploads/2025/08/GL62-st4-.pdf>

27 <https://vichsec.org/wp-content/uploads/2025/08/GL22-R-st7.pdf>

28 <https://vichsec.org/wp-content/uploads/2025/08/GL23R2-st7.pdf>

29 <https://www.anses.fr/fr/content/laboratoire-de-fougeres>

30 <https://www.fda.gov/animal-veterinary>

31 <https://www.maff.go.jp/nval/english/>; <https://www.maff.go.jp/e/>

49. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité directeur du VICH et la 19<sup>e</sup> réunion du Forum élargi du VICH se dérouleront au Japon du 16 au 19 novembre 2026.

### Renforcement des capacités pour les services vétérinaires

#### Processus PVS

50. Le Processus PVS (Performance des services vétérinaires) de l'OMSA désigne un programme mondial visant l'amélioration durable des services vétérinaires d'un membre, en conformité avec les normes internationales de l'OMSA sur la qualité des services vétérinaires. En tant que programme phare de l'OMSA dédié au renforcement des capacités, il réside au cœur de la mission de cette dernière, à savoir améliorer la santé et le bien-être des animaux à l'échelle mondiale. Le Processus PVS permet aux services vétérinaires et aux services sanitaires pour les animaux aquatiques nationaux de mieux comprendre leurs forces et leurs faiblesses, ainsi que les recommandations d'amélioration à l'aide d'une méthodologie cohérente au niveau mondial et reposant sur les normes internationales de santé et de bien-être des animaux de l'OMSA. Il offre un point de vue externe précieux, susceptible de mettre en évidence des lacunes, des inefficacités et des possibilités d'innovation.
51. À la demande expresse d'un membre, l'OMSA met en œuvre une évaluation indépendante de la qualité des services vétérinaires et des services sanitaires pour les animaux aquatiques. L'évaluation de la PVS s'appuie sur l'outil PVS de l'OMSA, qui évalue notamment les médicaments vétérinaires ainsi que les produits biologiques, et cherche à améliorer et à suivre la conformité de l'infrastructure vétérinaire avec les normes de qualité de l'OMSA définies dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* ou le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OMSA. Les étapes suivantes du Processus PVS<sup>32</sup> incluent la planification, au travers de l'analyse des écarts et de la planification stratégique, et l'appui ciblé, qui comprend les *missions des laboratoires durables*, les *missions d'identification* et les *accords annuels* du *Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV)*, les *ateliers des partenariats public-privé*, le *soutien au développement de la force de travail* (y compris les missions de formation des paraprofessionnels vétérinaires), ainsi que l'intégration de l'approche «Une seule santé».
52. Le programme a remporté un franc succès au cours des 20 dernières années. À ce jour (janvier 2026), 146 missions d'évaluation de la PVS ont été effectuées auprès des membres, y compris 5 *non-membres*. Et 22 évaluations de la PVS ont eu lieu pour les services sanitaires concernant les animaux aquatiques.
53. L'outil PVS évalue la compétence critique (CC) II-8 (Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire): les résultats actualisés des évaluations PVS indiquent qu'environ un tiers des membres évalués (n = 143) ont une autorité/des capacités nulles (5 pour cent des membres évalués) ou limitées (29 pour cent des membres évalués) en matière de réglementation des médicaments vétérinaires.
54. L'outil PVS évalue la compétence critique (CC) II-9 (Résistance aux antimicrobiens et utilisation des antimicrobiens): les résultats actualisés révèlent que 36 pour cent des membres évalués (n = 106 pour les services vétérinaires) ont une autorité/des capacités nulles (8 pour cent des membres évalués) ou limitées (27 pour cent des membres évalués) en matière de gestion de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation des antimicrobiens.
55. En ce qui concerne les services sanitaires pour les animaux aquatiques, 95 pour cent des membres évalués (n = 20) ont une autorité/des capacités nulles (30 pour cent des membres évalués) ou limitées (65 pour cent des membres évalués) en matière de gestion de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation des antimicrobiens.
56. La méthodologie standard du Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV) de l'OMSA a toujours été utilisée pour aborder la législation en rapport avec la RAM, au travers d'évaluations systématiques – par exemple, la législation encadrant les médicaments vétérinaires et la sécurité sanitaire des aliments. Les rapports du PALV continuent à montrer que les points faibles les plus récurrents de la législation sur la RAM sont les lacunes concernant: i) les médicaments vétérinaires; ii) les autorités compétentes pour ces produits (identification claire, expertise, responsabilités et pouvoirs); iii) le temps de retrait et les limites maximales de résidus; et iv) l'utilisation d'antimicrobiens par la profession vétérinaire.
57. Depuis 2019, le PALV s'est appliqué à se concentrer davantage sur la législation relative à la RAM, notamment en apportant sa contribution à la *méthodologie d'analyse de la législation relative à la RAM dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture*, développée par la FAO; en élaborant un questionnaire pilote visant à évaluer en détail la législation d'un membre sur la RAM dans le secteur vétérinaire; et en menant une première mission pilote PALV FAO-OMSA en République des Philippines.
58. En 2021, grâce à un projet financé par le Fonds fiduciaire multipartenaire, la FAO, l'OMS et l'OMSA (PALV) ont élaboré un outil d'évaluation «Une seule santé» de la législation en rapport avec la résistance aux antimicrobiens<sup>33</sup>, visant à

<sup>32</sup> <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-proposons/ameliorer-les-services-veterinaires/processus-pvs/>

<sup>33</sup> <https://www.qjsamr.org/technical-work/one-health-legislative-assessment-tool-on-amr>

évaluer les législations des membres en matière de lutte contre la RAM dans le cadre de l'approche «Une seule santé» et à identifier les possibilités de renforcement de la gouvernance et du cadre juridique existants. Cet outil s'appuie sur la méthodologie de la FAO susmentionnée. Il a utilisé le questionnaire du PALV de l'OMSA sur la RAM pour développer la composante relative à la santé animale, et il intègre les aspects liés à la santé humaine.

59. L'outil d'évaluation de la législation en rapport avec la résistance aux antimicrobiens a fait l'objet d'études pilotes en 2022 et 2023 en République du Pérou, en République du Zimbabwe, au Royaume du Cambodge et au Royaume du Maroc (avec, à chaque fois, la production d'un rapport présenté lors d'un atelier national). Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a rejoint le projet et l'outil a été officiellement lancé en novembre 2023 à l'occasion d'un événement de lancement virtuel composé de deux sessions rassemblant plus de 650 personnes.
60. L'outil d'évaluation de la législation en rapport avec la résistance aux antimicrobiens a été publié en septembre 2025. C'est le premier outil à se focaliser sur la préparation juridique relative à la RAM dans le cadre d'une approche «Une seule santé». Il facilite l'élaboration de cadres juridiques solides et cohérents qui associent des réponses intersectorielles et sectorielles, ce qui s'avère indispensable à la réglementation de la RAM. Cela représente donc une avancée significative de l'action mondiale contre la résistance aux antimicrobiens et du soutien au renforcement des capacités de l'OMSA auprès des membres, qui s'appuie sur les initiatives des années précédentes.
61. Les recommandations de l'OMSA sur les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire pour garantir la qualité des services vétérinaires nationaux préparent les jeunes diplômés en médecine vétérinaire à promouvoir la santé publique vétérinaire mondiale et jettent les bases pour l'enseignement et la formation avancée des vétérinaires chez tous les membres de l'OMSA. Les Lignes directrices de l'OMSA pour un cursus de formation initiale vétérinaire (2013)<sup>34</sup> viennent compléter le document précédent et visent à assurer la qualité de l'enseignement requis pour les composantes publiques et privées des services vétérinaires nationaux. En 2026 et 2027, l'OMSA a l'intention de faire évoluer ces documents, tout en conservant l'accent sur les compétences intersectorielles modernes requises pour les vétérinaires, afin d'aborder des sujets aussi divers que les problématiques des systèmes alimentaires, la RAM, la santé publique, la durabilité, la biosécurité et les risques mondiaux émergents.
62. L'OMSA a également publié des Recommandations sur les compétences des paraprofessionnels vétérinaires (2018) et des Lignes directrices pour le cursus de formation des paraprofessionnels vétérinaires (2019)<sup>35</sup>. Les documents destinés aux paraprofessionnels vétérinaires incluent des références à la RAM et reconnaissent la nécessité d'une formation afin que ces derniers utilisent les antibiotiques de manière appropriée.
63. L'OMSA a piloté un nouveau type d'activité de soutien ciblé qui est dédié à l'amélioration de la capacité des membres à utiliser les lignes directrices susmentionnées pour les paraprofessionnels vétérinaires, dans le but de concevoir et mettre à niveau les programmes de formation des paraprofessionnels vétérinaires conformément aux lignes directrices de l'OMSA. L'ajustement de la méthodologie pour le soutien du programme de formation des paraprofessionnels vétérinaires, qui a commencé en 2024 avec des missions pilotes en Géorgie, en République du Sénégal et en République togolaise, s'est poursuivi en 2025 avec des missions impliquant de nouveaux membres, tels que la République de Zambie, la République du Bénin, la République du Kenya et la République du Rwanda. La méthodologie sera finalisée au début de l'année 2026<sup>36</sup>.
64. En complément des Recommandations sur les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire, du cursus de formation initiale vétérinaire et des lignes directrices sur les compétences et le cursus de formation des paraprofessionnels vétérinaires, l'OMSA a publié en 2024, grâce aux travaux d'un groupe *ad hoc*, des lignes directrices sur les compétences et les programmes d'études des auxiliaires villageois d'élevage (AVE). Ces lignes directrices sont passées dans le domaine public<sup>37</sup>. L'une des compétences de base (n° 7.1.1) évaluées par le biais des lignes directrices de l'OMSA dédiées aux AVE stipule que les AVE expliquent les différences entre les principaux types de médicaments vétérinaires, leurs avantages respectifs, leur manipulation, leur utilisation et leurs risques, y compris le développement de la RAM.
65. Le récent appui ciblé dédié aux partenariats public-privé vise à aider les membres à créer un environnement propice à l'engagement du secteur privé dans le renforcement des services vétérinaires. Jusqu'à présent, ce soutien a été étendu

<sup>34</sup> <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-proposons/ameliorer-les-services-veterinaires/processus-pvs/options-de-soutien-cible/education-veterinaire-et-paraprofessionnel-veterinaire/>

<sup>35</sup> <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-proposons/ameliorer-les-services-veterinaires/processus-pvs/options-de-soutien-cible/education-veterinaire-et-paraprofessionnel-veterinaire/>

<sup>36</sup> <https://rr-europe.woah.org/en/news/pilot-vpp-curriculum-support-mission-in-georgia/#:~:text=On%2018%20%E2%80%93%2030%20September%202022%2C%20Georgia%20requested,to%20WOAH%20guidelines%2C%20led%20by%20VPP%20curriculum%20experts.>

<sup>37</sup> <https://www.woah.org/app/uploads/2024/09/2024-10-af-web-guidelines-cahws-fr.pdf>

à la République de l'Inde<sup>38</sup>, à la République de Maurice<sup>39</sup>, à la République socialiste démocratique de Sri Lanka<sup>40</sup> et à la République-Unie de Tanzanie<sup>41</sup>, et il se concentre sur des domaines précis de l'engagement du secteur privé, y compris la maîtrise de la RAM. Des ateliers dédiés à la RAM ont été organisés en République fédérale démocratique d'Éthiopie<sup>42</sup>, en collaboration avec l'OMS et la FAO, afin de soutenir la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux pour la RAM. En outre, un atelier en République des Philippines<sup>43</sup> a abordé la RAM dans l'aquaculture et chez les volailles, également en partenariat avec la FAO.

#### Système de formation de l'OMSA

66. Le système de formation de l'OMSA reposant sur les compétences vise à renforcer les services vétérinaires en favorisant la mise en œuvre efficace des normes de l'OMSA. Pour ce faire, le système s'articule autour de 16 modules de compétences, qui couvrent l'intégralité du champ d'application des normes et des codes de l'OMSA. Dans ce cadre, les domaines prioritaires tels que le commerce des animaux et des produits animaux, et l'utilisation prudente des antimicrobiens et d'autres médicaments vétérinaires, sont abordés au travers d'un mandat de modules de compétences définissant les compétences requises et les voies d'apprentissage pour le personnel vétérinaire. Sur la base de ce mandat, l'OMSA a développé 11 modules d'apprentissage en ligne portant sur le commerce des animaux et des produits animaux<sup>44</sup>, ainsi que 5 modules d'apprentissage en ligne sur l'utilisation prudente des antimicrobiens et d'autres produits vétérinaires<sup>45</sup>, disponibles dans plusieurs langues sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'OMSA<sup>46</sup> et conçus pour un apprentissage autonome et mixte. Les priorités de formation sont également guidées par l'évaluation des besoins en matière d'apprentissage, qui fait partie intégrante du système d'information du Processus PVS, afin de garantir le fait que les interventions liées au renforcement des capacités sont fondées sur des données probantes, ciblées et adaptées aux besoins des membres.

#### **Centres de référence de l'OMSA**

67. Les travaux scientifiques de l'OMSA bénéficient de l'appui de son réseau mondial. En 2025, l'OMSA disposait d'un réseau mondial de 270 laboratoires de référence<sup>47</sup> couvrant 109 maladies ou sujets dans 39 pays, ainsi que 80 centres de collaboration<sup>48</sup> couvrant ses 6 principaux domaines de travail: près de 36 spécialités dans 33 pays. Les listes exhaustives des centres de collaboration et des laboratoires de référence sont disponibles en ligne, aux liens fournis dans les notes de bas de pages concernées.
68. Les centres de collaboration ou les laboratoires de référence dont le travail se focalise sur les médicaments vétérinaires ou la RAM sont les suivants:

#### **Médicaments vétérinaires**

ANSES Fougères – Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), B.P. 203  
35302 Fougères Cedex  
FRANCE

#### **Programmes de réglementation des médicaments à usage vétérinaire**

Center for Veterinary Medicine, Food and Drug Administration (FDA)

Department of Health and Human Services, 7519 Standish Place

HFV-1, Room 177, Rockville, Maryland 20855,  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

<sup>38</sup> <https://rr-asia.woah.org/en/events/public-private-partnership-ppp-targeted-support-in-india-2/>

<sup>39</sup> <https://rr-africa.woah.org/fr/news/ile-maurice-renforcer-les-services-veterinaires-grace-a-une-collaboration-entre-les-secteurs-public-et-prive/>

<sup>40</sup> <https://rr-asia.woah.org/en/events/public-private-partnership-and-strengthening-national-veterinary-services-in-sri-lanka/>

<sup>41</sup> <https://rr-africa.woah.org/fr/news/partenariats-public-prive-ouvrir-la-voie-a-des-services-veterinaires-durables-en-tanzanie/>

<sup>42</sup> <https://rr-africa.woah.org/fr/trainings/lethiopie-sapprete-a-ameliorer-la-mise-en-oeuvre-du-plan-daction-national-pour-la-ram-grace-a-des-partenariats-public-prive-ppp/>

<sup>43</sup> <https://rr-asia.woah.org/en/events/pse-amr-aqua-philippines/>

<sup>44</sup> <https://training.woah.org/course/index.php?categoryid=157>

<sup>45</sup> <https://training.woah.org/course/index.php?categoryid=152>

<sup>46</sup> <https://training.woah.org/?lang=fr>

<sup>47</sup> <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-proposons/reseau-dexpertise/laboratoires-de-referance/>

<sup>48</sup> <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-proposons/reseau-dexpertise/centres-collaborateurs/>

**Résistance aux antimicrobiens (laboratoire de référence)**

Animal and Plant Health Agency  
New Haw, Addlestone,  
Surrey KT15 3NB  
ROYAUME-UNI

**Diagnostic et maîtrise des maladies animales et évaluation des médicaments vétérinaires apparentés en Asie**

National Institute of Animal Health (NIAH)  
3-1-5, Kannondai, Tsukuba, Ibaraki, 305-0856  
JAPON

National Veterinary Assay Laboratory (NVAL)  
2-1-22, Kannondai, Tsukuba, Ibaraki, 305-8535  
JAPON

**Maîtrise des médicaments vétérinaires en Afrique centrale et de l'Ouest**

École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires, BP 5077 Dakar  
SÉNÉGAL

**Gestion de l'utilisation des agents antimicrobiens en aquaculture**

Laboratory of Veterinary Pharmacology (FARMAVET)  
Laboratory of Food Safety (LIA)  
Center for Research and Innovation in Aquaculture (CRIA)  
Universidad de Chile, Facultad de Ciencias Veterinarias y Pecuarias  
Santa Rosa 1735, La Pintana, Region Metropolitana  
CHILI

**Maîtrise de la qualité des vaccins vétérinaires**

Pan-African Veterinary Vaccine Centre  
PO Box 1746, Debre Zeit  
ÉTHIOPIE

**Maîtrise de la qualité des vaccins vétérinaires au Moyen-Orient**

Central Laboratory for Evaluation of Veterinary Biologics (CLEVB)  
El-Seka El-Baida St., Abbasia, Cairo  
ÉGYPTE

**Évaluation des vaccins dans les Amériques**

Center for Veterinary Biologics  
USDA, APHIS, Veterinary Services, P.O. Box 844, Ames, Iowa 50010  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Institute for International Cooperation in Animal Biologics  
College of Veterinary Medicine, Iowa State University, Ames, Iowa 50011  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

**Recommandation**

69. La 28<sup>e</sup> session du CCRVDF est invitée à prendre note des informations contenues dans ce document.